



Union Syndicale de l'Office National des Forêts CGT

Local Syndical CGT-FORET 2 avenue de Saint-Mandé 75570 Paris cedex 12
Tél : 01 40 19 59 67 Fax : 01 40 19 78 26 courriel : cgt.foret.local@wanadoo.fr

Pascal LECLERCQ, Secrétaire général: 6, avenue de Grande-Bretagne 66 000 PERPIGNAN
Tél : 06 27 34 34 45 - Courriel: pascal.leclercq@onf.fr

<http://www.cgt-foret.org>

Communiqué

Paris, le 6 octobre 2011

NOUVEAU SUICIDE A L'ONF: POURQUOI ?

Un agent patrimonial de l'ONF a mis fin à ses jours lundi matin 3 octobre. Il s'appelait Bernard ROMANIN et résidait à Poiseul la Grange, département de la Côte d'Or.

La CGT-Forêt présente toutes ses condoléances à sa famille et l'assure de son soutien et de son aide éventuelle pour toutes les démarches qu'elle déciderait d'entreprendre.

Ce nouveau suicide est le cinquième intervenu à l'ONF ces quatre derniers mois, lesquels s'ajoutent à une liste antérieure déjà bien trop longue...

Sans préjuger des causes exactes de ce dernier drame qui touche une nouvelle fois la communauté de travail "ONF" dans son ensemble, il est indéniable que la politique mise en oeuvre par le gouvernement et la Direction Générale de l'Etablissement Public, basée sur des réductions d'effectifs et un management individualisé et agressif, est responsable du mal-être et de la souffrance au travail parmi les personnels.

Trop, c'est trop! Ca suffit ! En conséquence, la CGT-Forêt exige:

- l'établissement d'une déclaration d'accident de travail par la direction des ressources humaines de la Direction Territoriale de Bourgogne Champagne-Ardenne, relative à ce nouveau suicide (laquelle déclaration ne présume en rien l'imputabilité ou non du service, mais est indispensable en vue d'une éventuelle saisine de la commission départementale de réforme de la Côte d'Or),

- la saisine, dans les prochains jours, du Comité d'Hygiène et Sécurité pour la Direction Territoriale ONF de Bourgogne Champagne-Ardenne, afin de mandater une commission d'enquête chargée de déterminer quelle part l'environnement lié au travail a pu jouer dans le déclenchement du geste de Bernard ROMANIN: cette commission d'enquête devra être assistée par un cabinet externe agréé par le ministère du Travail,

- l'ouverture immédiate d'une négociation entre la Direction Générale de l'ONF et les organisations syndicales représentatives des personnels de droit public et de droit privé en vue de réformer l'organisation générale du travail et les méthodes de management actuellement en vigueur dans l'Etablissement; les ministères de tutelle (Agriculture et Ecologie) devront participer à cette négociation afin de pouvoir revenir sur les mesures néfastes de suppressions d'emplois programmées dans le contrat d'objectifs et de performance Etat/ONF 2012-2016, lesquelles sont inspirées par la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). A noter que cette négociation pourra parfaitement se mener en parallèle avec l'audit socio-organisationnel, les deux démarches étant susceptibles de se compléter.

La commission exécutive de la CGT-Forêt